

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 INTERVENTIONS

8 - Acquisition à l'amiable de la voie privée rue François Gaillard

Intervention Suzanne Egal

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

A la lecture de ce rapport, il nous vient forcément la question suivante : 13 propriétaires sur 15 ont accepté de céder leur parcelle. Dans quelle situation juridique se trouvent les 2 propriétaires restant ? En commission, il nous a été précisé qu'ils continueront à payer des impôts sur la parcelle non cédée. Cependant, la part d'impôt correspondante doit être assez éloignée des coûts engagés par la ville pour la remise en état et l'entretien de l'assainissement et de la chaussée dont ils vont bénéficier.

Avec cette acquisition, la rue François Gaillard devient publique. La ville va complètement la refaire, ce qui était demandé depuis plusieurs années par les Viroflaysiens du quartier amenés à emprunter cette voie. Nous regrettons que l'aménagement finalement retenu conserve la circulation à double sens. Cette contrainte couplée avec le maintien du nombre de places de stationnement, légitimement attendu par les propriétaires cédant leurs parcelles, conduit à ne réserver que 50cm de largeur pour les trottoirs, ce qui est très insuffisant notamment pour les familles et les PMR qui accèdent au parc forestier en lisière de forêt. Dans l'intérêt général, Il est vraiment dommage de ne pas avoir pu profiter de cette transformation pour établir un plan de circulation avec un sens unique pour la rue François Gaillard et la rue du 8 mai 1945, à l'instar des rues Gaugé et Gabriel Péri. Ceci dit, nous remercions Monsieur Olier pour les explications qu'il nous a fournies en commission.

La ville a trouvé un compromis avec les propriétaires de cette rue dans un état déplorable depuis des années pour qu'elle devienne publique, sa rénovation profitera à tous. Nous voterons favorablement pour cette acquisition.